



## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Classement et déclassement de la voirie communale ALIGNEMENT DE LA RUE DES TAMARIS**

Il s'agit aujourd'hui de définir l'alignement définitif de cette rue, de calculer les surfaces en terrains privés et de préparer la régularisation foncière qui permettra de donner à cette rue le statut de voie communale (donc domaine public de la commune). Cela nécessitera la signature d'un acte notarié de régularisation pour chaque propriétaire concerné ou l'établissement d'un acte administratif qui a la même valeur qu'un acte notarié par la publication à la Conservation des Hypothèques. A quelques exceptions près, l'alignement proposé est celui constitué par les murs, murets et clôtures existants en bordure de la voie.

Le cabinet Duris Mauger, géomètre expert à Meaux a procédé à l'élaboration du plan d'alignement soumis à l'enquête publique. La présente enquête a pour objet de recueillir les observations du public avant la mise en œuvre du plan d'alignement concernant la rue des Tamaris.

Conformément à la réglementation, cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours consécutifs :

**Du 15 janvier 2018 au 29 janvier 2018  
en mairie de Coupvray**

Les pièces du dossier sont tenues à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture soit

#### **Mairie de Coupvray**

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- jeudi de 8h30 à 12h
- samedi de 9h à 12h.

**Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie afin de recevoir en personne les observations du public aux jours et heures suivants :**

- **Le lundi 15 janvier de 14h à 17 h**
- **Le lundi 29 janvier de 14h à 17 h**

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune ([www.coupvray.fr](http://www.coupvray.fr))

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet d'alignement de la rue des Tamaris pourront être consignées sur le registre en mairie de Coupvray. Elles peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante **urbanisme@coupvray.fr**, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.